



*Une synergie de compétences au service de la pertinence
et de la qualité des données de surveillance
des milieux aquatiques*

Plan stratégique 2021-2023

Préambule

Le besoin d'un laboratoire de référence, la raison d'être d'AQUAREF

Les milieux aquatiques font l'objet, en France métropolitaine et dans les DROM, d'une surveillance croissante depuis la loi sur l'eau de 1964, à l'origine de la mise en place des premiers réseaux de surveillance, avec deux axes forts : la chimie en premier lieu et, dans un second temps, l'hydrobiologie. La directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 a marqué un tournant important en faisant de la surveillance un pilier de la politique de l'eau sur lequel reposent **l'évaluation de l'état des eaux et le suivi de son évolution**. Ce principe a par la suite été repris par la directive cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM) en 2008.

La qualité des données de surveillance est devenue un enjeu central : les données doivent être fiables, comparables, accessibles, interprétables et permettre un rapportage répondant aux exigences européennes. En France, leur acquisition repose sur un processus mobilisant de multiples acteurs (pouvoirs publics, OFB, agences et offices de l'eau, DREAL et DEAL, établissements publics opérateurs de surveillance, laboratoires universitaires, bureaux d'études et laboratoires privés, ...) et est basée principalement sur des marchés publics, ce qui rend indispensable la mise en place de règles partagées et harmonisées.

C'est dans ce contexte qu'est né AQUAREF en 2007, à la suite du rapport de l'Inspection générale de l'environnement de juillet 2006, préconisant la création d'un laboratoire de référence pour assister les autorités publiques et les opérateurs pour la définition et la mise en œuvre des programmes de surveillance prévus par la DCE. La volonté conjointe des 5 établissements publics (BRGM, Ifremer, INERIS, Irstea -aujourd'hui INRAE, LNE) et de la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du Ministère en charge de l'écologie, était de mettre en œuvre **un dispositif centré sur l'expertise collective, offrant à l'Etat français les garanties d'une meilleure maîtrise de la qualité des données de surveillance des milieux aquatiques** produites par les opérateurs et un socle de connaissances pour interpréter les données.

La création de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema – aujourd'hui OFB) a été concomitante à celle d'AQUAREF. La mise en place du schéma national des données sur l'eau (SNDE) en 2010¹ est venue conforter le rôle d'AQUAREF aux côtés de celui de l'Onema dans le dispositif national de surveillance comme référent pour la proposition de méthodologies communes. En 2018, un nouvel arrêté² positionne AQUAREF au cœur de la gouvernance associée au SNDE (article 6) en tant que « support technique » du Système d'Information sur l'Eau (SIE) pour l'élaboration du référentiel technique (RT) dont l'OFB assure la coordination.

L'arrêté SNDE indique par ailleurs qu'AQUAREF exerce ses missions dans le cadre d'un plan stratégique pluriannuel signé par les personnes chargées respectivement de la présidence d'AQUAREF et de la direction de l'eau et de la biodiversité.

Depuis sa création, AQUAREF a ainsi été doté de **2 plans stratégiques successifs précisant ses 3 grandes missions** :

- Elaborer des règles relatives aux processus de prélèvement, de mesure, et d'analyse afin de fiabiliser la qualité des données de surveillance ;
- Constituer une force de proposition pour l'anticipation des évolutions de la surveillance ;
- Représenter la France dans les groupes d'experts techniques européens.

Ce 3^{ème} plan stratégique d'AQUAREF élaboré par les 5 membres du consortium, la DEB et l'OFB définit les orientations prioritaires pour la période 2021-2023 en réponse aux besoins du SNDE, et les conditions de leur mise en œuvre dans un contexte d'évolution des enjeux sociétaux, scientifiques et techniques ainsi que des moyens disponibles contraints.

¹ Arrêté du 26 juillet 2010 approuvant le schéma national des données sur l'eau abrogé par l'arrêté du 19 octobre 2018

² Arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement

Table des matières

1. CONTEXTE D'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE.....	6
A. AQUAREF aujourd'hui : un consortium reconnu et un bilan solide	6
B. Une évolution des enjeux liés au bon état des milieux aquatiques et des moyens disponibles pour y répondre.....	6
C. Des priorités définies par les pouvoirs publics pour les années à venir	7
a) <i>Un socle pérenne de missions du laboratoire de référence.....</i>	<i>7</i>
b) <i>Des attentes spécifiques liées à des questions sociétales</i>	<i>7</i>
2. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LEUR DECLINAISON EN OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	9
Orientation 1 : Maintenir un haut niveau de qualité des données en prenant en compte les besoins des acteurs de l'eau et les nouveaux enjeux	9
<i>Objectif 1.1 : Elaborer et mettre à disposition les éléments techniques nécessaires pour garantir la fiabilité des données de surveillance dans le cadre du référentiel technique du SIE.....</i>	<i>9</i>
<i>Objectif 1.2 : Apporter un appui opérationnel aux donneurs d'ordre et gestionnaire pour la mise en œuvre de la surveillance</i>	<i>9</i>
<i>Objectif 1.3 : Assurer une veille scientifique, technologique et réglementaire.....</i>	<i>10</i>
Orientation 2 : Agir pour faire évoluer la surveillance des eaux et milieux aquatiques afin qu'elle intègre les enjeux sociétaux.....	10
<i>Objectif 2.1 : Contribuer à l'identification des besoins de R&D pour anticiper les enjeux réglementaires pour la surveillance et répondre aux questions sociétales.....</i>	<i>10</i>
<i>Objectif 2.2 : S'assurer de la qualité des données acquises dans un contexte de R&D et de leur valorisation par une implication dès la construction des projets.....</i>	<i>11</i>
<i>Objectif 2.3 : Fournir des éléments d'aide à la décision pour l'optimisation des stratégies de surveillance et leurs évolutions.....</i>	<i>11</i>
Orientation 3 : Consolider la place d'AQUAREF dans les dispositifs nationaux et européens	11
<i>Objectif 3.1 : Apporter une expertise scientifique dans les GT nationaux et européens.....</i>	<i>11</i>
<i>Objectif 3.2 : Organiser et consolider les nouvelles contributions d'AQUAREF dans les dispositifs nationaux de surveillance des milieux aquatiques</i>	<i>12</i>
<i>Objectif 3.3 : Diffuser et valoriser les productions d'AQUAREF</i>	<i>12</i>
<i>Objectif 3.4 : Développer les actions et partenariats au niveau européen</i>	<i>12</i>
3. L'ORGANISATION ET LES MOYENS A MOBILISER POUR METTRE EN ŒUVRE CES ORIENTATIONS.....	13
A. Faire évoluer la gouvernance du dispositif et les modalités d'élaboration et de pilotage du programme AQUAREF.....	13
a) <i>Mettre en place une gouvernance tripartite DEB-OFB-AQUAREF.....</i>	<i>13</i>
b) <i>Intensifier le dialogue sur le programme d'actions avec les gestionnaires en charge de la surveillance</i>	<i>13</i>
c) <i>Consolider les relations avec les autres acteurs.....</i>	<i>13</i>
B. Assurer l'adéquation entre les ambitions d'AQUAREF et les ressources mobilisables.....	14
a) <i>Anticiper les besoins et les financements disponibles pour pouvoir maintenir l'expertise nécessaire</i>	<i>14</i>
b) <i>Engager une réflexion sur le périmètre du laboratoire de référence en cohérence avec les nouveaux enjeux</i>	<i>14</i>

1. Contexte d'élaboration du plan stratégique

A. AQUAREF aujourd'hui : un consortium reconnu et un bilan solide

Le consortium est constitué de 5 établissements publics complémentaires (<https://www.aquaref.fr/consortium>), lui permettant d'intervenir dans un continuum terre-mer sur les différents milieux aquatiques et matrices associées dans les domaines de la bioindication et de la chimie.

Milieux et thématiques avec implication d'AQUAREF :

		2 thématiques	
4 types de milieux/matrices	eaux de surface continentales	bioindication	surveillance chimique
	eaux littorales et de transition		
	eaux souterraines		
	rejets canalisés		

Le bilan dressé **après plus de 10 ans d'existence** a montré l'utilité et l'efficacité du consortium, grâce à sa pluridisciplinarité et son mode de fonctionnement, à répondre aux enjeux de la surveillance tant pour **l'appui direct aux pouvoirs publics** dans la transposition des exigences européennes dans la réglementation nationale, que pour la mise à disposition de **guides de recommandations, le transfert de connaissances, méthodes et outils vers les opérateurs** et l'accompagnement pour **l'évolution de la surveillance** via la mise en œuvre de méthodes et outils « innovants ».

Au-delà de la légitimité et de la reconnaissance acquises auprès de toutes les parties prenantes, c'est dans l'utilisation à large échelle de ses productions et recommandations techniques par les différents acteurs de la surveillance (pouvoirs publics, agences et offices de l'eau, DREAL, OFB, laboratoires prestataires, collectivités, bureaux d'étude...) que se mesure l'efficacité d'AQUAREF. A ce jour, plus de 600 productions (notes, guides, méthodes et protocoles) sont ainsi mises à disposition de tous sur le site <https://www.aquaref.fr>.

B. Une évolution des enjeux liés au bon état des milieux aquatiques et des moyens disponibles pour y répondre

La surveillance des milieux aquatiques doit permettre d'améliorer la connaissance de leur état et de son évolution notamment suite à la mise en œuvre des politiques publiques de réduction des pollutions en réponse aux objectifs définis par la réglementation européenne. Elle doit également jouer un rôle d'alerte/détection précoce de nouvelles substances d'intérêt. Dans ce contexte, la réalisation de diagnostics fiables et minimisant les incertitudes reste une priorité.

L'ambition du nouveau plan stratégique AQUAREF 2021-2023 doit ainsi concilier à la fois :

- 1) le **maintien du haut niveau d'exigence de qualité des données de surveillance des milieux aquatiques** en soutien à la mise en œuvre des objectifs des directives européennes DCE, DCSMM et DERU ;
- 2) l'accompagnement **des nouveaux enjeux** aux échelles nationale et européenne au travers de stratégies structurantes sur la préservation des milieux et de la biodiversité, visant notamment le « zéro pollution chimique »,

ceci dans le contexte de moyens humains et financiers contraints que connaissent les établissements publics en charge de la surveillance.

C. Des priorités définies par les pouvoirs publics pour les années à venir

a) Un socle pérenne de missions du laboratoire de référence

Au vu des besoins actuels des politiques publiques de l'eau, les missions **d'AQUAREF, en tant que laboratoire national de référence**, jugées essentielles par la DEB, l'OFB et le consortium sont donc les suivantes :

- Poursuivre dans le périmètre du laboratoire national de référence (surveillance de l'eau et des milieux aquatiques sur les volets chimie et hydrobiologie) l'appui à l'élaboration par l'OFB du référentiel technique du système d'information sur l'eau (SIE), tel que défini dans l'arrêté SNDE.
- Participer activement au Réseau de Surveillance Prospective de la qualité chimique des milieux aquatiques (RSP).
- Contribuer à la définition des besoins de recherche et développement, y répondre pour une partie d'entre eux et faire émerger, à partir des résultats de R&D disponibles, les méthodes de mesure de demain en chimie comme en hydrobiologie, en s'appuyant sur les expertises mutualisées par AQUAREF (compétences propres des partenaires du consortium ou de laboratoires universitaires ou privés).
- Assurer un appui scientifique et technique auprès des autorités françaises dans l'élaboration des positions défendues au niveau européen, dans la conception des actions nationales de mise en œuvre de la politique de l'eau résultant de l'application des directives cadres (DCE et ses directives filles sur les normes de qualité environnementale et sur les eaux souterraines, directive DCSMM, DERU...) et dans les actions nationales, européennes et internationales de normalisation.

De ce fait, **un équilibre des moyens mobilisés** par les membres du consortium doit être maintenu entre les activités d'appui à la surveillance réglementaire actuelle (2/3) et l'appui à la construction de la surveillance réglementaire de demain (1/3).

Enfin, le renforcement de l'appui d'AQUAREF pour la surveillance du **milieu marin** est attendu compte-tenu des défis rencontrés dans ce milieu et se fera en mutualisant les méthodes, outils et référentiels applicables aux différents types d'eau. Le caractère interdisciplinaire des membres d'AQUAREF constitue un atout pour ce faire.

b) Des attentes spécifiques liées à des questions sociétales

Au-delà de son implication directe dans l'appui des ministères à l'évolution des textes réglementaires et l'appui des acteurs de la surveillance au travers de la mise au point et du transfert de méthodes et outils, **il est nécessaire de rappeler l'importance du rôle d'AQUAREF dans la traduction en objectifs de recherche d'attentes sociétales fortes autour de la qualité des eaux.**

Au niveau français, les plans et stratégies sur les substances chimiques (Plan micropolluants, SNPE2, *stratégie substance*) insistent sur l'importance de disposer d'informations pertinentes sur la contamination des différents milieux par des substances d'intérêt/médiatisées telles que les perturbateurs endocriniens, les composés perfluorés, les microplastiques, les médicaments, et autres substances contenues dans les cosmétiques, les produits de consommation, les textiles, etc... Les effets de ces substances, notamment en mélange, sur la biodiversité sont aussi au cœur des préoccupations.

Au niveau européen, dans le cadre notamment de la "Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques - Vers un environnement exempt de substances toxiques"³ dont le Conseil de l'Union Européenne (UE) a adopté les conclusions le 15 mars 2021⁴, l'un des objectifs est de développer un cadre de surveillance des milieux harmonisé, permettant un accès de tous aux données.

³ Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions on a Chemical strategy for sustainability – Towards a toxic-free Environment, 14/10/2020, COM(2020) 667 final

⁴ <https://www.consilium.europa.eu/media/48827/st06941-en21.pdf>

Se dessinent de forts enjeux sur l'interopérabilité des systèmes de données à différentes échelles et pour différents objectifs, tout en maintenant la fiabilité, la cohérence et la traçabilité des données acquises.

La question de l'utilisation de nouveaux outils pour évaluer la qualité des eaux, permettant de prendre en compte ces aspects, de manière plus intégratrice de l'ensemble des pollutions auxquelles sont soumis les milieux aquatiques est très prégnante (échantillonneurs passifs, outils biologiques, analyse non ciblée, ADNe, images satellites). AQUAREF doit pouvoir avoir une vision globale de ces outils afin d'accompagner leur utilisation future dans l'évaluation de l'état des eaux., l'évolution du traitement des données et leur mise à disposition.

2. Les orientations stratégiques et leur déclinaison en objectifs opérationnels

Orientation 1 : Maintenir un haut niveau de qualité des données en prenant en compte les besoins des acteurs de l'eau et les nouveaux enjeux

AQUAREF poursuivra sa contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du référentiel technique du SIE sur les volets chimie et hydrobiologie, et assurera l'interface entre les acteurs nationaux de la surveillance par l'organisation notamment de réunions/lieux d'échanges avec les gestionnaires (AE/OE, collectivités...), les opérateurs de la surveillance et leurs représentants (laboratoires, bureaux d'études), ...

Objectif 1.1 : Elaborer et mettre à disposition les éléments techniques nécessaires pour garantir la fiabilité des données de surveillance dans le cadre du référentiel technique du SIE

- Proposer des méthodologies communes en matière de mesures, de prélèvements et d'analyses conformément au rôle confié par le SNDE :
 - Développer et/ou valider des méthodes ;
 - Réaliser des études techniques, méthodologiques relatives à la fiabilité des données ;
 - Emettre des recommandations techniques (produire des guides, en particulier).
- Transférer les connaissances et les méthodes vers les opérateurs de la surveillance :
 - Diffuser les connaissances et les méthodes produites aux différents acteurs (rapports d'étude, fiches méthodes, mémentos techniques) ;
 - Proposer à la validation du SIE des documents (guides, notes, ...) destinés à intégrer le référentiel technique, en prenant en compte les spécificités des DROM ;
 - Accompagner la mise en œuvre des méthodes et guides (par exemple en réalisant des journées techniques, réaliser des référentiels de formation) ;
 - S'impliquer dans les commissions de normalisation nationales, européennes et internationales afin de promouvoir des méthodes et pratiques fiables pour la surveillance.
- Evaluer la mise en œuvre des méthodes et la qualité des données :
 - S'assurer de l'existence de comparaisons inter-laboratoires pour les « sujets » ou substances orphelins ou le cas échéant en organiser ;
 - Réaliser des analyses critiques des bases de données pour vérifier la mise en œuvre des recommandations et la fiabilité ainsi que la pertinence (exploitabilité) des données ;
 - Améliorer la qualité des données bancarisées en appuyant les instances en charge des référentiels de gestion des données de surveillance des milieux aquatiques.

Objectif 1.2 : Apporter un appui opérationnel aux donneurs d'ordre et gestionnaire pour la mise en œuvre de la surveillance

- Dans le cadre du rôle confié par l'arrêté portant modalités d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, appuyer les instances en charge de l'agrément, y compris par des appuis techniques et des expertises « de levée de doute » relatives à la qualité de données de surveillance.
- Renforcer et formaliser les échanges avec les gestionnaires de métropole et des DROM pour mieux identifier leurs difficultés opérationnelles et y répondre.

Objectif 1.3 : Assurer une veille scientifique, technologique et réglementaire

- Identifier les méthodes et les technologies disponibles susceptibles d'être intégrées dans la surveillance opérationnelle.
- Evaluer la maturité des technologies en vue de leur déploiement dans la surveillance (veille documentaire)
- Anticiper les évolutions réglementaires en étant actif dans les réseaux scientifiques et techniques européens tels que le réseau international sur les substances émergentes NORMAN⁵, axé sur la métrologie et les méthodes innovantes de surveillance dans les différents milieux, qui regroupe aujourd'hui plus de 80 membres.

Orientation 2 : Agir pour faire évoluer la surveillance des eaux et milieux aquatiques afin qu'elle intègre les enjeux sociétaux

AQUAREF a pour ambition de continuer à être force de proposition en matière d'évolution de la surveillance des milieux aquatiques et d'inscrire davantage cette surveillance dans un contexte global de contribution aux enjeux en termes d'évaluation des risques des substances chimiques pour la biodiversité, de contribution de la surveillance à un système d'alerte sur les risques émergents, en cohérence avec l'approche holistique « un environnement, une santé ».

Dans le cadre de la DCSMM, le changement d'échelle est considérable avec une limite au large des 200 Miles marins (sous régions marines...) : il existe donc un fort enjeu de représentativité spatiale/vision synoptique (d'où l'intérêt croissant pour l'acquisition de données satellites, de télédétection).

Pour atteindre ces objectifs, AQUAREF doit pouvoir anticiper et intégrer les méthodes et méthodologies émergentes pour évaluer la qualité des eaux (i.e. ADN environnemental - ADNe, télédétection, analyse non ciblées - NTS et approches dirigées sur les effets - EDA, écotoxicologie et bioindication).

Objectif 2.1 : Contribuer à l'identification des besoins de R&D pour anticiper les enjeux réglementaires pour la surveillance et répondre aux questions sociétales

- Par l'implication dans le recueil des besoins de la surveillance en support à des appels à manifestation d'intérêt (AMI).

L'OFB suscite des initiatives de la recherche publique ou privée en réponse à des besoins exprimés par les acteurs de la surveillance via, notamment, un dispositif d'AMI. Le périmètre de ce dispositif intègre les besoins de développement d'outils et de méthode pour la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines et de surface, continentales (et marines depuis 2019), en métropole et en Outre-Mer, en réponse aux attentes des différentes directives DCE et DCSMM (surtout) mais également DHFF (Directive habitats Faune Flore), DO (Directive oiseaux) et les conventions des Mers Régionales.

Le périmètre des appels à manifestation d'intérêt successifs est défini par un recueil des besoins actualisé annuellement et établi conjointement avec les scientifiques et les opérateurs de la surveillance, sous le pilotage de l'OFB.

- Par la contribution à l'orientation des travaux à mener sur le Réseau de Surveillance Prospective de la qualité chimique des milieux aquatiques (RSP).

Le réseau de surveillance prospective est un sous-ensemble du réseau de contrôle de surveillance de la DCE dédié à la R&D pour l'évolution de la surveillance chimique. Ses objectifs sont doubles : 1-identifier les contaminants émergents à enjeux pour les milieux et 2-tester des techniques de détection innovantes des polluants et de leurs

⁵ Network of reference laboratories, research centres and related organisations for monitoring of emerging environmental substances

effets sur la biologie. Il a été initié dans le cadre du Plan National Micropolluants pour préserver la qualité des eaux et la biodiversité 2016-2021.

AQUAREF participe à la gouvernance du RSP (Comité de pilotage du dispositif, présidé par la DEB et co-animé par l'OFB), au titre de son positionnement amont sur la surveillance du futur et aval sur la mise en œuvre des nouvelles méthodes.

Objectif 2.2 : S'assurer de la qualité des données acquises dans un contexte de R&D et de leur valorisation par une implication dès la construction des projets

- Contribuer au cadrage technique des études de démonstration ou « large échelle » sur les substances émergentes et sur les outils et méthodes innovants menées dans le cadre du réseau de surveillance prospective (RSP).
- Emettre des recommandations ou proposer des conditions pour l'éligibilités des projets de R&D déposés dans le cadre des AMI.
- Participer, le cas échéant, au suivi des projets et accompagner l'intégration des résultats dans le référentiel technique.

Objectif 2.3 : Fournir des éléments d'aide à la décision pour l'optimisation des stratégies de surveillance et leurs évolutions

- Préparer l'utilisation en conditions opérationnelles des nouveaux outils et méthodes :
 - Evaluer les performances d'outils et méthodes innovants et définir leur domaine de validité ;
 - Définir les perspectives d'utilisation des outils et des référentiels d'interprétation ;
 - Préparer le transfert des outils et méthodes validés.
- Appuyer les décideurs pour rationaliser et affiner le dispositif de surveillance :
 - Contribuer au retour d'expérience sur la surveillance ;
 - Proposer des actions d'optimisation des programmes de surveillance (par exemple, choix des indicateurs et des modalités de suivi) ;
 - Mieux appréhender le lien état / pression, en particulier dans le domaine de l'hydrobiologie.

Orientation 3 : Consolider la place d'AQUAREF dans les dispositifs nationaux et européens

L'objectif est de contribuer à la cohérence scientifique et technique des chantiers nationaux et européens sur la surveillance des eaux, dans le champ de compétence d'AQUAREF, de favoriser leurs synergies et d'y valoriser les travaux d'AQUAREF.

Objectif 3.1 : Apporter une expertise scientifique dans les GT nationaux et européens

- Mobiliser les experts d'AQUAREF dans les différents GT nationaux en support à la mise en œuvre de la DCE et de la DCSMM.
- Contribuer à la préparation des positions FR dans le cadre des GT européens de mise en œuvre de la DCE et DCSMM.
- Définir les modalités de participation, le cas échéant, sous mandat de la DEB, aux groupes/sous-groupes techniques européens de la Common Implementation Strategy (CIS) relatifs à la surveillance des eaux (DCE, DCSMM, DERU).

Objectif 3.2 : Organiser et consolider les nouvelles contributions d'AQUAREF dans les dispositifs nationaux de surveillance des milieux aquatiques

Avoir un rôle clarifié par les différents acteurs dans la gouvernance des différents dispositifs en appui à la surveillance réglementaire ou prospective au niveau national.

- Renforcer la contribution aux instances de gouvernance du SIE dont AQUAREF est membre à part entière suivant les dispositions de l'arrêté SNDE. Cette plus grande implication suppose que l'OFB formalise les différentes étapes du processus de construction du référentiel technique prévues par l'arrêté SNDE du 19 octobre : élaboration, validation des méthodes ou protocoles qui doivent y figurer, publication.
- Participer au pilotage du Réseau de Surveillance Prospective de la qualité chimique des milieux aquatiques. L'implication d'AQUAREF sera précisée et formalisée, afin que le laboratoire de référence maintienne sa vision sur le dispositif RSP et dispose d'une maîtrise consolidée des résultats qui en découlent, du point de vue de l'opérationnalité de leur transfert. Les prochains programmes du RSP en tiendront compte.

Objectif 3.3 : Diffuser et valoriser les productions d'AQUAREF

Un des objectifs de ce nouveau plan est de mieux identifier les utilisateurs finaux des productions AQUAREF et de formaliser la valorisation vers ces utilisateurs, notamment dans le cadre du schéma SNDE.

- Assurer la diffusion, la promotion et la valorisation des outils et résultats de référence d'AQUAREF auprès d'un plus grand nombre d'acteurs, à l'échelle nationale et le cas échéant européenne, en développant l'usage des médias de communication numérique (site internet, réseaux sociaux professionnels).
- Anticiper, lorsque pertinent, une valorisation scientifique de haut niveau des travaux les plus « amonts » via des publications dans des revues spécialisées, la rédaction de « position paper », etc., en français et en anglais.

Objectif 3.4 : Développer les actions et partenariats au niveau européen

- Poursuivre la contribution des instituts membres d'AQUAREF au réseau européen NORMAN et y proposer des actions de mutualisation/valorisation des travaux d'AQUAREF notamment sur les outils intégratifs (EIP), le NTS, les bioessais.
- Inscire AQUAREF dans les partenariats pertinents du programme européen Horizon Europe pour la recherche et l'innovation pour la période allant de 2021 à 2027 : on citera notamment le partenariat pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques (PARC⁶) dont un des objectifs est d'acquérir des données de surveillance des milieux sur des familles de substances d'intérêt émergent et leurs effets (composés per- et polyfluoroalkylés -PFAS, perturbateurs endocriniens) pour alimenter les évaluations de risque environnemental et celui sur la qualité des eaux Water4all⁷.
- Poursuivre les échanges avec les infrastructures nationales comparables au niveau EU (laboratoires de référence).

⁶ <https://www.anses.fr/fr/content/le-partenariat-europ%C3%A9en-pour-l%C3%A9valuation-des-risques-li%C3%A9s-aux-substances-chimiques-parc>

⁷ <http://water4all-partnership.eu/>

3. L'organisation et les moyens à mobiliser pour mettre en œuvre ces orientations

A. Faire évoluer la gouvernance du dispositif et les modalités d'élaboration et de pilotage du programme AQUAREF

a) Mettre en place une gouvernance tripartite DEB-OFB-AQUAREF

- Consolider la structuration des liens du trinôme AQUAREF-DEB-OFB et formaliser le positionnement d'appui scientifique et technique d'AQUAREF vis-à-vis des rôles de pilote stratégique (DEB) et de pilote de la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques (OFB). La contribution à AQUAREF sera formalisée dans les contrats d'objectifs des partenaires.
- Organiser, au moins une fois par an, une rencontre stratégique AQUAREF-OFB-DEB.

b) Intensifier le dialogue sur le programme d'actions avec les gestionnaires en charge de la surveillance

- Intégrer les gestionnaires de bassin au comité de suivi du programme AQUAREF. La préparation du programme scientifique et technique AQUAREF doit davantage associer les utilisateurs finaux des résultats d'AQUAREF.
- Rendre public le programme annuel et son bilan.

c) Consolider les relations avec les autres acteurs

Il s'agit de développer les interactions avec les différents acteurs, pour nourrir les réflexions programmatiques d'AQUAREF et pour assurer un transfert efficace. Les acteurs identifiés sont notamment :

- opérateurs de prélèvement et d'analyses, bureaux d'études en hydrobiologie, en particulier pour les informer ou les préparer aux évolutions et bénéficier de leur retour d'expérience de terrain,
- COFRAC, en particulier pour l'évolution des référentiels d'accréditation en adéquation avec la réglementation et les besoins à venir (utilisation d'EIP et bioessais pour la surveillance réglementaire notamment),
- organisateurs de comparaisons inter laboratoires,
- ANSES et LABERCA, en tant que laboratoires nationaux de référence sur les EDCH et le biote pour le volet santé, en particulier pour une cohérence des enjeux réglementaires analytiques sur ces matrices ou pour les enjeux de développements analytiques (liens avec le descripteur 9 de la DCSMM),
- acteurs de la surveillance au titre de la DCSMM : UMS Patrinat, CEDRE, CNRS, ...
- autres acteurs de la recherche académique, en particulier pour les synergies en matière de développement d'outils et méthodes (les alerter sur les besoins de développements et contribuer au transfert de leurs travaux).

B. Assurer l'adéquation entre les ambitions d'AQUAREF et les ressources mobilisables

a) Anticiper les besoins et les financements disponibles pour pouvoir maintenir l'expertise nécessaire

L'anticipation des besoins et des moyens associés permettra au consortium de garantir la disponibilité de l'expertise dans les établissements ou, dans le cas contraire, de rechercher des partenariats pertinents. Sur ce point les objectifs sont :

- Faciliter la mise en œuvre du programme AQUAREF autour des missions du laboratoire de référence par des engagements programmatiques et financiers pluriannuels.
- Conduire une réflexion sur les modalités d'intervention d'AQUAREF dans le cadre de saisines/contre-expertises commanditées par le MTE, les agences et offices de l'eau, les collectivités, etc.
- Développer les partenariats tant au niveau national qu'europpéen, pour les thématiques pour lesquelles l'adéquation effectif/ambitions ne peut être atteinte au sein d'AQUAREF. La faisabilité de recourir à l'expertise d'établissements extérieurs sera examinée (au travers par exemple, de partenariats avec les universités, d'établissements publics), la recherche de partenariats tels que prévus dans le programme cadre Horizon Europe, sera poursuivie afin de mutualiser les efforts et consolider certains axes de recherche.

b) Engager une réflexion sur le périmètre du laboratoire de référence en cohérence avec les nouveaux enjeux

- Proposer, à moyen terme un positionnement consolidé d'AQUAREF sur la surveillance des éléments de qualité hydrobiologiques, adossée à la DCE et à la DCSMM :
 - Feuille de route à construire post 2023 pour renforcer la contribution d'AQUAREF en cohérence avec le développement de nouvelles techniques telles que l'ADN environnemental et la télédétection ;
 - Réfléchir aux synergies entre les démarches écotoxicologiques et l'hydrobiologie.
- Plus globalement, mener une étude stratégique sur l'élargissement des missions et des partenariats d'AQUAREF pour nourrir le prochain plan stratégique à compter de 2024.

Liste des acronymes

ADNe	ADN environnemental
AE	Agence de l'Eau
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
COFRAC	Comité Français d'Accréditation
DCE	Directive Cadre sur l'Eau (directive 2000/60/CE)
DCSMM	Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (directive 2008/56/CE)
DEB	Direction de l'Eau et de la Biodiversité
DERU	Directive Eaux Résiduaires Urbaines (directive 91/271/CEE)
DROM	Département et Région d'Outre-Mer
EDCH	Eaux Destinées à la Consommation Humaine
EIP	Echantillonneur Intégratif Passif
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
INERIS	Institut National de l'Environnement industriel et des Risques
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
IRSTEA	Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
LNE	Laboratoire National de métrologie et d'Essais
NTS	Non Target Screening
OE	Office de l'Eau
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
RSP	Réseau de Surveillance Prospective
RT	Référentiel Technique
SIE	Système d'Information sur l'Eau
SNDE	Schéma National des Données sur l'Eau

Le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité
Olivier THIBAUT

Le Directeur général de l'Office Français de la Biodiversité
Pierre DUBREUIL

Le Président d'AQUAREF et Directeur général délégué Expertise & Appui aux politiques publiques d'INRAE
Patrick FLAMMARION

La Présidente directrice générale du BRGM
Michèle ROUSSEAU

Le Président-directeur général d'Ifremer
François HOULLIER

Par délégation

Patrick Vincent
Directeur Général Délégué

Le Directeur général de l'Ineris
Raymond COINTE

Le Directeur général du LNE
Thomas GRENON